

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 20 novembre 2020

Présents : ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Excusées : MORIN Catherine (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence.)

Mme MARCHAL Laurence a été désignée secrétaire de séance.

1. Décision à prendre sur le transfert de compétence PLU à la CCBDP :

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCBDP. Adoptée à l'unanimité

2. Décision à prendre sur le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire en matière d'Habitat au Président de l'EPCI :

Le conseil municipal décide de s'opposer à ce transfert. Adoptée à l'unanimité

3. Décision à prendre sur l'acte de constitution d'une régie municipale de recettes :

Le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes à compter du 1er janvier 2021. Adoptée à l'unanimité

4. Décision à prendre sur l'acte de nomination des régisseurs :

Proposition :

- Chantal DUMAS : régisseur titulaire
- Laurence POUPLY : régisseur suppléante

Adoptée à l'unanimité

5. Décision à prendre sur une convention de participation frais de raccordement assainissement pour Mr Willems :

Rappel délibération du 14.12.2016 : nouveaux raccordements selon prix réels des travaux.

- Devis entreprise Brun : 960 € - Adopté à l'unanimité
- Convention : adoptée à l'unanimité

6. Décision à prendre sur demandes de subventions auprès du Département et de la Région pour la restauration de la porte de l'Eglise :

- Le conseil municipal retient l'entreprise Bégnis Laurent pour un montant de 12 250 € HT soit 14 700 € TTC.

- Le conseil municipal sollicite le Département de la Drôme pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation solidarité territoriale pour un montant de 8 575 € HT (70%) et sollicite le conseil régional dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité pour un montant de 1 225 € HT (10%). Adoptée à l'unanimité

7. Décision à prendre sur demande de subvention départementale au titre des amendes de police :

L'ensemble des panneaux (enfants, voie sans issues, tonnage) représente un coût

HT de 836 €. Le conseil municipal décide de retenir ce projet et sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police. Adopté à l'unanimité.

8. Compte-rendu de la rencontre du 5 novembre avec Mr BONAL (DDT) :
Parcelle A 352, inconstructible pour préserver les terrains agricoles.
Rester dans la continuité des zones déjà existantes.

9. Neutralisation d'un chemin devenu impraticable pour les véhicules :
Chemin rural n°7, accord pour neutraliser une partie du chemin entre le château d'eau et le col de Milmandre.

Vu pour être affiché le 23 novembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 23 novembre 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

